

Utilisation des laboratoires de Sciences

1. Accès aux laboratoires

L'établissement compte 5 laboratoires accessibles aux élèves sous la responsabilité d'un adulte ainsi que 3 réserves dont l'accès est interdit aux élèves.

2. Respect du matériel

Chaque laboratoire est préparé et contrôlé avant et après chaque séance de travaux pratiques. Le matériel et les produits sont disponibles dans la salle.

En début de séance, toute anomalie doit être signalée au professeur.

A la fin de la séance, l'élève doit nettoyer :

- Son matériel et le ranger à l'endroit où il l'a trouvé,
- La paillasse et l'évier,
- Aucun résidu de produits chimiques ne doit rester dans la verrerie utilisée, le rinçage à l'eau claire est obligatoire.

Le matériel sera vérifié et comptabilisé par un adulte.

Les vols et détériorations volontaires constatés peuvent faire l'objet d'une sanction immédiate (facturation du matériel ou travail d'intérêt général).

3. Consignes de sécurité

- Le port d'une blouse en coton à manches longues est obligatoire.
- Les cartables doivent être rangés sous la paillasse.
- Les cheveux doivent être attachés.
- Dans le cadre de l'utilisation d'appareil d'observation, type microscope et loupe binoculaire, le maquillage des yeux est proscrit (mascara).
- Des consignes particulières sont données pour l'utilisation de certains produits ; l'élève doit strictement les respecter.
- Il est interdit de manger ou de boire dans les laboratoires.

4. Matériel nécessaire à chaque séance

- Chaque élève doit avoir en sa possession un marqueur indélébile noir.

Tout élève ne respectant pas ces consignes de sécurité pourra être exclu de la séance avec un travail à faire et à rendre.